



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-quatrième session

1^{er}-12 mars 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles
mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre
de la Déclaration et du Programme d'action
de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième
session extraordinaire de l'Assemblée générale
et sa contribution à l'adoption d'une démarche
soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation
des objectifs du Millénaire pour le développement**

**Déclaration présentée par les organisations
non gouvernementales suivantes, dotées du statut
consultatif auprès du Conseil économique et social :
American Association of University Women;
Congrégation de Notre-Dame de Charité
du Bon-Pasteur; Girls Learn International, Inc.;
The Grail; Conseil international des femmes juives;
Fédération internationale pour l'économie familiale;
Fédération internationale des femmes de carrières
libérales et commerciales; Mouvement international
pour l'union fraternelle entre les races et les peuples;
International Presentation Association of the Sisters
of the Presentation; Maryknoll Sisters of St. Dominic;
Association des femmes du Pacifique et d'Asie**

* E/CN.6/2010/1.



du Sud-Est; Partnership for Global Justice; Passionists International; School Sisters of Notre Dame; Sisters of Charity Federation; Sisters of Mercy of the Americas; Sœurs de Notre Dame de Namur; Susila Dharma International Association; Society for the Psychological Studies of Social Issues; League of Women Voters of the United States; Armée du salut; To Love Children Educational Foundation International Inc.; VIVAT International; Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

Déclaration

Promesses faites

Nous réaffirmons la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et notamment sa section L, dans laquelle les gouvernements se sont engagés à éliminer la discrimination à l'égard des filles; à sensibiliser l'opinion aux besoins et au potentiel des filles; à leur garantir l'égalité des chances en matière d'éducation et de formation; à promouvoir leur participation à la vie sociale, économique et politique; et à reconnaître que la promotion de la femme passe nécessairement par la défense des droits de la fille.

Le droit des filles au respect et à l'exercice de leurs droits fondamentaux est consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. En outre, dans le document intitulé « Un monde digne des enfants », les gouvernements se sont déclarés « résolus à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des petites filles, dès leur enfance et tout au long de leur vie et à accorder une attention particulière à leurs besoins afin de promouvoir et de protéger [tous leurs droits fondamentaux] »¹.

La Commission de la condition de la femme s'est maintes fois efforcée de mettre fin à la discrimination et à la violence manifestées à l'égard des filles. Sa cinquante-quatrième session donne aux États Membres une occasion unique d'examiner les progrès réalisés dans ce domaine et de garantir à toutes les filles le plein exercice de leurs droits fondamentaux.

Promesses non tenues

Malgré des décennies de promesses, les filles continuent d'être privées de leurs droits politiques, économiques, sociaux et culturels et de subir des comportements, acceptés par la société et prévus par la loi, qui compromettent gravement leur épanouissement physique ainsi que leur développement psychologique, spirituel, social et affectif. Si nous voulons vraiment garantir le respect des droits de l'homme, il nous faut reconnaître que les filles ne sont pas considérées comme les égales des garçons et prendre des mesures pour mettre fin à la discrimination et à la violence dont elles sont victimes.

Discrimination à l'égard des filles

Des études montrent que les filles naissent désavantagées et le restent pendant toute leur vie. Un tiers ne sont pas enregistrées à la naissance². Un nombre incalculable d'entre elles sont contraintes à des mariages précoces, ce qui restreint leur liberté, met un terme à leur éducation et augmente le risque de violences domestiques et de décès des suites d'une grossesse précoce³. Chaque année, 70 000 filles meurent de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement⁴, et plus encore souffrent des blessures dévastatrices graves lorsqu'elles donnent naissance⁵.

¹ Annexe de la résolution S-27/2 de l'Assemblée générale.

² Plan (2009), *Because I am a Girl: The State of the World's Girls 2009*, p. 38.

³ Ibid., p. 51.

⁴ UNICEF (2009), *La situation des enfants dans le monde, 2009*, p. 14.

⁵ Fonds des Nations Unies pour la population (www.unfpa.org/mothers/fistula.htm).

La proportion de filles atteintes du VIH/sida est anormalement élevée : celles-ci représentent les trois-quarts des 15 à 24 ans séropositifs⁶. De surcroît, le caractère discriminatoire des lois et pratiques relatives à la succession condamne un grand nombre de filles à la pauvreté⁷.

L'éducation des filles est souvent considérée comme un gaspillage d'argent. Partant, les filles ont moins de chances que les garçons d'être scolarisées et sont plus susceptibles de demeurer illettrées⁸. Pour 100 garçons, seulement 94 filles entrent à l'école; elles sont davantage susceptibles de ne pas terminer leur scolarité⁹. Et, même scolarisées, les filles sont victimes de comportements discriminatoires. De fait, les programmes scolaires renforcent souvent les stéréotypes sexistes et les filles sont harcelées et maltraitées par leurs camarades de classe et leurs professeurs. En conséquence, elles sont mal préparées pour faire face aux problèmes sociaux, économiques et sanitaires et y sont donc particulièrement vulnérables.

Violence et exploitation économique

Dans le monde, quelque 218 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont astreints au travail, dont 126 millions à des activités illégales, dangereuses ou relevant de l'exploitation¹⁰.

Environ 8 millions d'enfants sont assujettis aux « pires formes de travail des enfants »¹¹, qui sont définies comme étant le trafic des enfants; la servitude pour dettes et le travail forcé; le recrutement forcé des enfants en vue de leur participation à des conflits armés; la prostitution infantile, et la pédopornographie; l'utilisation des enfants aux fins d'activités illicites comme la production et le trafic de stupéfiants; et tous les travaux qui sont susceptibles de nuire aux enfants¹².

Deux millions de filles âgées de 5 à 15 ans sont livrées chaque année à l'industrie du sexe¹³. Cette exploitation est nourrie par l'inégalité entre les sexes, une demande permanente, la pauvreté des femmes, les mythes et stéréotypes sexistes, et les crises financières et politiques. Souvent, les filles qui tentent de trouver une vie meilleure grâce à l'emploi, la migration ou d'autres voies sont exploitées par des trafiquants et des proxénètes, qui les réduisent à l'état de marchandises achetées, vendues et maintes fois violées par les innombrables clients auxquels elles sont contraintes d'offrir leurs « services ».

⁶ Plan (2007), *Parce que je suis une fille : la situation des filles dans le monde*, 2007.

⁷ Plan (2009), p. 201.

⁸ Plan (2007).

⁹ Plan (2009), p. 69.

¹⁰ Bureau international du Travail, Genève, 2006, *La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée*, p. xi.

¹¹ Bureau international du Travail, Genève, 2002, *Every Child Counts: New Global Estimates on Child Labour*.

¹² Bureau international du Travail, Convention sur les pires formes de travail des enfants (C182).

¹³ Y. Rafferty, 2007, « Children for sale: child trafficking in Southeast Asia », *Child Abuse Review*, vol. 16, p. 401 à 422.

Attitudes et pratiques culturelles négatives

Les normes culturelles, les rôles associés aux deux sexes et les stéréotypes sexistes sont à la base de l'inégalité entre les hommes et les femmes¹⁴. Les stéréotypes sexistes et la dévalorisation des femmes, associée à leur marginalisation, accroissent la vulnérabilité des filles.

La préférence culturelle en faveur des garçons, qui se traduit par le fœticide et l'infanticide féminins et l'exposition des filles à la malnutrition et à la négligence, a provoqué un déficit de filles supérieur à 100 millions¹⁵. Les attitudes et pratiques culturelles sont également à l'origine de la mutilation génitale de plus de 70 millions de filles et de femmes, au mépris de leurs droits fondamentaux et de leur intégrité physique et psychologique¹⁶.

Recommandations

La discrimination et la violence à l'égard des filles cesseront lorsque les gouvernements et les citoyens s'attaqueront réellement au problème de l'inégalité des sexes.

Mettre fin à la discrimination

- Abolir les lois qui favorisent la discrimination à l'égard des filles, notamment celles relatives à la succession, à la dot et au mariage, et garantir l'enregistrement des filles à la naissance.
- Subventionner un programme de lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, l'âge, les origines raciales ou ethniques, la situation sociale, la religion, le handicap, ou le statut de migrant ou de réfugié.
- Entreprendre une réforme systématique de l'éducation en mettant sur pied des programmes scolaires, des infrastructures et des méthodes d'enseignement fondés sur le respect des droits et sensibles à la problématique hommes-femmes en vue de promouvoir l'égalité des sexes et le droit de toutes les filles à une éducation gratuite.
- Garantir des débouchés commerciaux équitables et donner aux filles les outils nécessaires pour être entièrement autonomes sur le plan économique.
- Lancer des campagnes publiques pour lutter contre la discrimination fondée sur la notion d'infériorité des filles et favoriser les attitudes et comportements qui encouragent la pleine participation de celles-ci à la vie familiale et publique. Ces campagnes doivent cibler les médias et examiner le rôle des hommes et des garçons dans l'instauration de l'égalité des sexes, en mettant en avant les avantages que représente pour la société l'autonomisation des filles.
- Recueillir, analyser et diffuser des données désagrégées par sexe, âge, situation socioéconomique et origines raciales et ethniques afin de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans la planification, l'exécution et la surveillance des programmes publics et de pouvoir établir des comparaisons entre les pays et les communautés.

¹⁴ P. O'Reilly, 2001, « Learning to be a girl », in *Educating Young Adolescent Girls* (sous la direction de O'Reilly, P., E.P. Penn et K. de Marrais), NJ : Erlbaum, p. 11 à 28.

¹⁵ Plan (2009), p. 37.

¹⁶ UNICEF, 2009, *Progrès pour les enfants*, p. 12.

Protéger les filles

- Établir des budgets qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et qui prévoient expressément l'allocation de crédits à des programmes visant à mettre fin à la violence à l'égard des filles, notamment la mutilation génitale, l'inceste, la sélection prénatale en fonction du sexe, l'infanticide et la traite des filles à des fins d'exploitation sexuelle ou économique; à éduquer et former les filles; et à promouvoir leur santé physique et mentale.
- Instaurer une législation qui incorpore le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.
- Signer, ratifier et appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs.
- Inviter le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à collaborer avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en vue de définir les meilleures pratiques mondiales pour mettre les filles prostituées à l'abri de sanctions pénales mais poursuivre leurs proxénètes.
- Offrir un programme de réinsertion communautaire axé sur l'égalité des sexes aux enfants victimes de traite et d'exploitation ou utilisés dans des conflits armés.

Autonomiser les filles

- Éliminer tous les obstacles à l'éducation des filles, y compris les frais de scolarité et les comportements et programmes discriminatoires, et assurer leur sécurité. Toute fille a droit à l'éducation, et celle-ci lui est indispensable pour transformer sa vie et celle de sa communauté.
- Élargir les compétences des filles en les faisant bénéficier d'une éducation et une formation qui visent notamment à les rendre socialement, politiquement et économiquement autonomes afin de les préparer à jouer le rôle essentiel qui est le leur au sein de leur famille et de leur communauté.
- Promouvoir la participation, la visibilité et l'autonomisation des filles en mettant à leur disposition des espaces sûrs dans lesquels elles peuvent discuter et recevoir de l'aide. Les compétences, les idées et l'énergie de toutes les filles, et en particulier de celles qui viennent de groupes défavorisés, sont essentielles pour le développement durable.
- Renforcer le rôle joué par la société civile, et notamment les associations de filles, dans la lutte contre les stéréotypes sexistes et en faveur de l'autonomisation des filles et de leur participation accrue à la vie familiale et communautaire.
- Établir des partenariats avec les familles et les communautés pour répondre aux besoins des filles qui sont à la tête d'une famille et des enfants privés de soins parentaux, notamment dans le contexte du VIH/sida, et veiller à ce que les programmes mis en œuvre soient globaux, et notamment à ce qu'ils prévoient des mesures pour que les hommes et les garçons assument davantage la prestation de soins.

- Contrôler et évaluer les politiques macroéconomiques et les dépenses sociales afin de garantir qu'elles satisfont aux besoins des filles.
-